**Concept directeur bis**

Établissement :

Dans le cadre de sa politique de sécurité et de santé au travail, l’établissement et ses collaborateurs conviennent des principes directeurs suivants :

1. **Engagement de la direction**

La santé, la sécurité et le bien-être des collaborateurs sont au cœur de nos priorités. La direction s’engage à promouvoir une culture de sécurité en montrant l’exemple, en soutenant les initiatives en matière de santé et sécurité, et en garantissant les ressources nécessaires pour atteindre ces objectifs.

1. **Responsabilités des cadres supérieurs**

Lescadres supérieurs doivent connaître, appliquer et promouvoir les outils légaux et les règles techniques en matière de sécurité et de santé au travail, en rapport avec leur domaine de responsabilité.

1. **Responsabilité individuelle des collaborateurs**

Chaque collaborateur doit respecter les prescriptions et instructions applicables dans son domaine d’activité. Chacun assume une responsabilité personnelle pour sa sécurité et celle d’autrui, dans les limites de ses connaissances et compétences.

1. **Intégration dans le processus**

L’établissement valorise et encourage la participation active des collaborateurs pour identifier, signaler et résoudre les risques, ainsi que pour proposer des idées d’amélioration en matière de santé et sécurité au travail.

1. **Prévention et amélioration continue**

La prévention des accidents et des maladies professionnelles est une priorité. Cela inclut des actions concrètes telles que des formations régulières, des audits de sécurité, et des équipements adaptés pour réduire les risques au minimum.

Date :

Signature de la Direction :